



BULLETIN D'ADHESION 2017

NOM : PRENOM : Date de naissance :

Adresse :

Tél : Adresse email :

Merci de lire et d'accepter le règlement intérieur (voir au dos).

Cotisation 2017 : 20 € + cotisation FFCT + assurance FFCT (voir tarifs ci-joint) =

(espèces ou chèque à l'ordre du RCVO)

Signature (des parents si l'adhérent n'est pas majeur) :

Bulletin à faire parvenir avec votre règlement à : RCVO • PATRICIA GUILLAUME • 1, ALLÉE DU MONT AIGU • 51160 AVENAY VAL D'OR
Renseignements au 06 79 68 72 89 ou au 06 76 26 89 71

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- 1- L'adhésion au Club est obligatoirement soumise à la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du V.T.T. Le Club n'est pas responsable des accidents qui pourraient survenir dans les sorties ou autres (randonnées, compétition, etc...).
- 2- Être âgé au minimum de 15 ans.
- 3- Lors des sorties, le port du casque est obligatoire.
- 4- Céder le passage aux autres randonneurs non motorisés.
- 5- Ralentir à proximité des randonneurs équestres ou pédestres, les dépasser avec précaution après les avoir prévenus.
- 6- Contrôler sa vitesse dans les passages sans visibilité.
- 7- Rester sur les pistes autorisées pour éviter de détruire la végétation particulièrement dans les parcs et zones protégés, éviter de passer dans les cultures.
- 8- Passer à distance des animaux sauvages et ne pas effrayer les animaux domestiques.
- 9- Ne jamais jeter de détritrus sur le sol, les conserver jusqu'à la plus proche poubelle, ramasser ceux qui traînent.
- 10- Respecter les propriétés privées et publiques.
- 11- Apprendre à rouler en autonomie complète, préparer son itinéraire, prévoir son ravitaillement, savoir réparer.
- 12- Ne pas sortir seul pour une randonnée en terrain inconnu, laisser des infos sur son itinéraire à ceux qui restent.
- 13- Savoir en toute occasion rester modeste, discret, aimable.

RÈGLES POUR VOUS RESPECTER, RESPECTER LES AUTRES ET DEVENIR UN(E) VÉRITABLE « GENTLEMAN VÉTÉTISTE »

BIENVENUE AU «RANDO CLUB V.T.T. du VAL d'OR »

Le présent règlement doit être signé par l'adhérent ou par ses parents s'il n'est pas majeur.